

Fédération de Cardiologie : Patients et personnels en danger !

SUD santé alerté par les agents de la fédération de cardiologie (8^{ème} et 12^{ème} étage) a déposé un Danger Grave et Imminent (DGI)* avec la CGT le mardi 17 juin 2014 pour prévenir du manque de personnel.

Depuis plusieurs mois, les agents de la fédération de cardiologie se plaignent d'un manque d'effectif entraînant une difficulté à effectuer leurs missions de soins.

Été 2013, il y a un an déjà, à la demande du personnel des réunions avaient eu lieu au sein du service de fédération de cardiologie pour dénoncer, entre autre, des plannings inadaptés face à la charge de travail.

Fin 2013, des groupes de travail étaient mis en place pour réorganiser le travail afin de trouver des pistes permettant de soulager certains secteurs... à ce jour le résultat de ces groupes de travail n'est toujours pas connu !

Janvier 2014, SUD santé déposait un Danger Grave et Imminent pour manque de personnel sur le service de cardiologie (12^{ème} et 8^{ème} étages) ! Résultat, rien, aucune action concrète n'a été menée pour résoudre la **mise en danger des patients et des soignants**.

Nous arrivons donc le mardi 17 juin 2014 où devant la récurrence du problème nous sommes une nouvelle fois amené à déposer un Danger Grave et Imminent sur ce service. Nous avons cette fois ciblé l'unité A, secteur cardio-gériatrique particulièrement lourd avec 16 patients et ce jour là 1 seule infirmier avec deux aides soignantes !

Nous rencontrons 3 jours plus tard la direction qui reconnaissait que ce sont 2 infirmières par équipe qu'il faudrait sur ce secteur. Ce n'est pas pour cela que les choses ont changé du tout au tout les jours suivants.

Jeudi 3 juillet à l'issue du CLHSCT une réunion a lieu avec la directrice Orio qui nous a fait l'honneur de sa présence, celle-ci ne se déplaçant plus

que dans les « grandes occasions ».

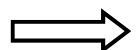
La cadre de pôle, Mme Biagi, annonce l'embauche de deux infirmiers en CDD dès juillet ou août. Le chef de service, M. Teiger, annonce quant à lui le déménagement de l'unité de rythmologie situé au 12^{ème} étage sur le 8^{ème} étage, permettant ainsi de mieux organiser le travail en limitant par exemple les changements de lits des patients. Pour SUD Santé ces mesures sont entendues mais le problème de fond de service ne sera pas réglé. En effet le nombre d'infirmières et d'aides soignants autorisés par la direction ne permet pas de travailler sereinement. Il faudrait 62 postes infirmiers et 55 postes aides soignants pour travailler sereinement et assurer en toute sécurité des soins de qualité.

Aucune solution immédiate n'est proposée au personnel, le renfort en effectif tant attendu ne viendra pas, et ce n'est pas les deux embauches d'infirmiers en CDD qui changeront quelque chose à la situation. La direction nous promet des améliorations pour la rentrée...

Le personnel de ce service a besoin d'une solution immédiate, notre direction n'est pas prête à lui en apporter ! Elle préfère appliquer sa mission : Faire des économies sur le dos des agents.

La direction nous promet un renfort quotidien des personnels par l'équipe de suppléance, nous ne sommes pas dupes, si l'équipe de suppléance est mobilisée pour la fédération de cardiologie cela se fera au détriment d'un autre service lui aussi en manque de personnel.

Depuis le 17 juin, jour de la pose du DGI, **il ne s'est pas passé un jour sans qu'il manque du personnel** dans l'un des secteurs de la fédération de cardiologie.



En unité de soins continu de cardiologie (USIC), le manque d'effectif est quotidien, la direction ne respecte pas la réglementation :

Décret n°2002-466 art.D.712-120 conditions particulières aux soins intensifs cardiologiques :

« ...

- de jour, un infirmier et un aide soignant pour quatre patients;
- de nuit, au moins un infirmier pour huit patients.

Lorsque, pour huit patients présents la nuit, un seul infirmier est affecté à l'unité, doit être en outre prévue la présence d'un aide-soignant... ».

La direction n'est pas encore une fois dans le réglementaire et trouve toujours des excuses à cette déréglementation. Mme Biagi avoue travailler constamment à flux tendu. Malheureusement quand le fils craque il est très difficile de le raccorder.

Dans ce service, comme dans d'autres en souffrance également, le renouvellement du personnel est constant, dernièrement ce sont encore 3 agents

qui ont décidé de quitter le « navire » !

SUD santé reste attentif quant à l'évolution des conditions de travail dans ce service et interpellera à nouveau la direction dès que cela s'avèrera nécessaire. Si besoin les membres du CLHSCT poseront de nouveau un DGI.

Les agents de la fédération de cardiologie ne sont pas des cas isolés. D'autres services sont en souffrance.

Sortez de l'ombre :

- faites des Osiris et imprimez les,
- prévenez les membres du CLHSCT de SUD Santé, si nécessaire nous poserons un DGI.

*** Danger Grave et Imminent (DGI):** La procédure d'un DGI permet aux représentants au CHSCT de signaler à l'employeur une situation de danger qu'ils ont pu constater dans le cadre de leur mandat ou qui leur a été signalée par un salarié. La déclaration de signalement du DGI par les représentants du CHSCT s'effectue sur un registre spécial.

La direction est tenue de résoudre le problème soulevé par la pose du DGI.

juillet 2014